

Economie informelle, souterraine et illégale en CN

Pierre MULLER

Quatre concepts fondamentaux (1)

- Quatre concepts peuvent être distingués : économie non-observée, économie souterraine, économie informelle et économie illégale ou illicite
- Toutefois, en pratique, la distinction n'est pas toujours aisée et dépend des conditions économiques/institutionnelles/sociales prévalant dans les différents types de pays
- En outre, les pratiques statistiques peuvent contribuer au « brouillage » des frontières entre ces concepts

Quatre concepts fondamentaux (2)

- La notion d'économie non-observée présente avant-tout une portée statistique et ne se situe pas tout à fait sur le même plan que les autres notions. Par exemple, le secteur informel peut faire l'objet d'une observation statistique plus ou moins régulière alors que ce n'est pas nécessairement le cas pour tout ou partie du secteur formel
- En revanche, on peut considérer que l'économie souterraine, quelle que soit ses composantes, de même que l'économie illégale, font partie de facto de l'économie non-observée

Quatre concepts fondamentaux (3)

- Deux types d'économie souterraine méritent d'être distingués, à savoir celle portant sur des activités relevant de l'économie légale et celle relevant de l'économie illégale. En ce sens, l'économie illégale/illicite est une forme d'économie souterraine
- Bien entendu, des activités illégales peuvent devenir ensuite des activités légales tout en restant, ou pas, des activités souterraines
- Par ailleurs, l'économie informelle comprend généralement une composante d'économie souterraine mais les ressorts de « l'informalité » sont plus larges (et même nettement plus dans la plupart des cas) que ceux du « souterrain »

Quatre concepts fondamentaux (4)

- In fine, on pourrait donc distinguer les notions suivantes : l'économie souterraine dont les activités ont une nature légale et qui concerne souvent le secteur formel, l'économie illégale/illicite, forme particulière de l'économie souterraine (activités n'ayant pas une nature légale), l'économie informelle, dont une partie, mais pas la totalité loin de là, peut être considérée comme participant de l'économie souterraine
- Ces trois notions sont présentes, à un degré ou un autre, dans tous les pays...
- ... Mais avec des poids et des importances dans le PIB assez, voire très inégaux

Focus sur l'économie souterraine (1)

- En dehors de la partie relevant de l'informalité, on peut considérer que l'économie souterraine « légale » comprend deux modalités principales : la sous-estimation d'activités (légalés) pour des raisons fiscales/sociales d'une part, la dissimulation complète d'activités et de travaux d'autre part, ce que l'on pourrait qualifier de « travail au noir »
- Dans le cadre de la CN, la sous-estimation d'activités pour des raisons fiscales/sociales doit correspondre à une sous-estimation des niveaux de valeur ajoutée, s'agissant en particulier d'activités marchandes : sous-estimation des niveaux de production (ventes) et/ou sur-estimation des niveaux de coûts (consommations intermédiaires)
- Cette sous-estimation est la résultante en particulier de processus de fraude ou d'évasion fiscales, qu'il s'agisse d'imposition sur le chiffre d'affaires, sur les bénéfices ou encore de fraude à la TVA

Focus sur l'économie souterraine (2)

- Si la sous-estimation ne concerne que le résultat (notamment le résultat au sens fiscal) sans qu'il y ait sous-estimation de l'activité, aucun redressement de valeur ajoutée (VA) n'est à prendre en compte pour la CN, étant entendu que le partage de la VA peut en revanche être affecté
- Les méthodes et sources utilisées pour imputer le redressement au titre de cette forme d'économie souterraine peuvent être diverses : utilisation des résultats des contrôles fiscaux, confrontations entre sources (enquêtes/répertoires versus données administratives), « dires d'experts »...

Focus sur l'économie souterraine (3)

- La dissimulation d'activités (activités de nature légale toujours) pour « travail au noir » constitue la forme la plus complète d'économie souterraine : il y a non seulement dissimulation totale (ou presque) de valeur ajoutée mais aussi souvent des facteurs de production, en particulier l'emploi (salarié comme non-salarié) mais aussi le capital engagé
- Le « travail au noir » peut porter sur toutes les activités marchandes, en particulier l'agriculture, la construction, le commerce et les services, mais également certaines formes d'activités non-marchandes comme les services domestiques

Focus sur l'économie souterraine (4)

- Il peut y avoir co-existence, au sein d'entreprises ou de groupes d'entreprises, des deux formes d'économie souterraine
- L'estimation des redressements pour « travail au noir » s'avère souvent délicate. Dans certains cas, elle pourra s'appuyer sur des enquêtes ou investigations (études) statistiques spécifiques ou encore des « dires d'experts »
- Une méthode plus pertinente est de chercher à évaluer le redressement en s'appuyant sur l'estimation la plus complète possible, par activité, du volume d'emploi et l'évaluation la plus rigoureuse possible des taux de productivité du travail par activité

Focus sur l'économie illégale (1)

- L'économie illégale/illicite constitue une forme d'économie souterraine, et même plus précisément de « travail au noir ». Toutefois, ce ne sont pas tant les produits qui sont « illégaux » que la nature des activités, les produits concernés relevant dans certains cas de la sphère légale
- Sa prise en compte en CN (SCN 93) procède de la même logique que pour les autres formes d'économie souterraine : elle constitue bien une forme d'activité productive (accord entre les parties concernées), elle est à l'origine de distribution de revenus primaires, qui peuvent être « recyclés » au sein de l'économie légale et entrer de ce fait dans le circuit de la consommation finale, elle génère des actifs financiers (« blanchiment ») réintroduit dans la sphère financière légale...
- Les modalités pratiques de l'économie illégale sont assez diverses mais se matérialisent souvent sous la forme de contrebande, y compris entre pays (produits pétroliers, produits alimentaires...), de trafic et commerce de stupéfiants, de fourniture de services (prostitution illégale...).

Focus sur l'économie illégale (2)

- Evaluer et prendre en compte en CN l'économie illégale/illicite est évidemment délicat, la plupart des pays se limitant à des estimations partielles...
- ... Fondées, comme pour le travail au noir, sur des études, enquêtes et investigations spécifiques
- C'est non seulement la production (y compris sous la forme de marges), la valeur ajoutée et si possible les revenus primaires (salaires, excédent d'exploitation/revenu mixte) des activités illégales qu'il convient d'estimer en CN mais également le volume d'emploi dans ces activités

Focus sur l'économie informelle (1)

- La notion d'économie informelle constitue une notion fondamentale en statistique mais également en CN, son poids (dans le PIB) étant très important pour nombre d'économies, intermédiaires comme en voie de développement
- Elle comprend deux facettes, d'une part la notion de secteur informel, d'autre part celle d'emploi informel. C'est l'ensemble formé par ces deux notions qui constitue en fait l'économie informelle
- Le secteur informel peut être défini de diverses façons mais la définition qui correspond le mieux à mon sens à l'approche de la CN s'appuie sur un ensemble de paramètres économiques/institutionnels/comptables

Focus sur l'économie informelle (2)

- Le secteur informel est constitué des unités économiques, quel que soit le statut (employeur, indépendant, compte propre...) et le type d'activité (y compris agriculture et services financiers), produisant des biens et services pour le marché et ne disposant pas, de fait ou de droit, de comptabilité complète (de flux). Ces unités sont considérées en CN comme faisant partie des entreprises individuelles des Ménages
- Cette définition n'exclut pas que tout ou partie du secteur informel puisse faire l'objet d'enregistrement (fiscal, social, statistique...), même si la majorité du secteur informel ne l'est généralement pas

Focus sur l'économie informelle (3)

- En ce sens, les ressorts de « l'informalité » ont souvent des origines très diverses : outre la dissimulation d'activités et de travaux pour des raisons fiscales/sociales (« travail au noir »), il s'agit également des caractéristiques des activités quant à la taille, localisation, secteur d'activité, nature des travaux, type de capitaux à engager...
- En outre, tout ou partie de « l'informalité » peut faire l'objet d'un consensus social, à tout le moins d'une large acceptation sociale, dans les pays concernés...

Focus sur l'économie informelle (4)

- ... Cela d'autant plus que l'économie informelle comprend également l'emploi dit informel, c'est-à-dire l'emploi ne donnant pas lieu à versement de contribution/cotisation sociale(s) dans le cadre de l'assurance sociale
- L'emploi informel peut d'ailleurs se rencontrer dans le secteur formel, étant entendu que l'emploi occupé dans le secteur informel (y compris celui donnant lieu à enregistrement) doit être considéré en totalité comme de l'emploi informel
- L'importance de l'économie informelle (dans le PIB) est le plus souvent exprimée en termes de secteur informel alors que souvent, celle par rapport à l'emploi comprend également l'emploi informel en dehors du secteur informel

Focus sur l'économie informelle (5)

- L'évaluation du secteur informel dans le cadre de la CN a fait l'objet de réflexions et de travaux statistiques depuis plusieurs décennies, qui se sont révélés fructueux : Amérique Latine, Asie du Sud-Est, Afrique maghrébine et Afrique sub-sahélienne... On dispose désormais d'un corpus très riche de méthodes et d'expériences, ce qui contraste quelque peu avec la situation en matière d'économie souterraine et encore plus d'économie illégale/illicite
- Dans ce cadre, nombre de pays ont mis en place des enquêtes ad-hoc sur le secteur informel, soit à un rythme annuel, soit plus souvent à un rythme pluri-annuel (tous les 3, 5, 7 ans...). Ces enquêtes permettent de disposer de données économiques (productions, coûts, valeurs ajoutées, salaires, emplois...) sur le secteur informel, compte tenu d'un niveau de détail assez fin par activité, à l'exception toutefois le plus souvent des activités agricoles
- L'autre composante importante du dispositif est l'enquête « emploi » (annuelle ou trimestrielle), dont le questionnaire est adapté à l'appréhension des unités relevant du secteur informel mais également à celle des emplois informels. Dans certains cas, les répertoires statistiques d'entreprises contribuent également à la connaissance du champ du secteur informel

Focus sur l'économie informelle (6)

- Par ailleurs, les enquêtes « budget-consommation » peuvent renseigner sur la demande en produits en provenance du secteur informel
- Outre les questions autour de la fiabilité statistique des enquêtes économiques sur l'informel (de même que de l'enquête « emploi »), ce dispositif soulève le problème de la couverture des activités agricoles informelles...
- ... Ce qui peut se traduire sous deux formes : soit l'agriculture (en dehors des coopératives et de quelques grandes exploitations) est considérée comme relevant en totalité du secteur informel, soit la mesure du poids de l'économie informelle s'entend « hors agriculture »

Deux cas de figure selon les pays (1)

- La notion d'économie informelle (secteur et emploi informels) peut s'appliquer au cas des économies (dites) développées, concernant par exemple les unités économiques relevant du régime de la micro-entreprise ou encore de l'auto-entreprise. Toutefois, ces unités sont astreintes à une déclaration d'activité, même très restreinte, et à enregistrement
- Pour ces économies, la véritable économie informelle est... celle de l'économie souterraine sous forme de « travail au noir » (et d'emploi au noir) mais qu'il est préférable, pour diverses raisons (économiques, sociales, sociétales...), de reprendre sous le vocable d'économie souterraine et non pas d'économie informelle...

Deux cas de figure selon les pays (2)

- ... D'autant plus que les approches pour l'appréhension statistique sont assez différentes et que l'économie souterraine concerne ici, en tout ou partie, le secteur formel
- Ainsi, pour les économies développées, les deux formes pertinentes sont l'économie souterraine (fraude fiscale/sociale, travail au noir) et l'économie illégale/illicite, l'économie informelle « non souterraine » pouvant être rattachée au secteur formel

Deux cas de figure selon les pays (3)

- La situation se présente de façon différente pour les économies intermédiaires et plus encore celles en développement
- Ici, l'économie informelle occupe une place déterminante et sa mesure constitue un enjeu de grande importance pour la CN. Toutefois, l'économie informelle comprend, le plus souvent en tout cas, la composante « travail au noir » de l'économie souterraine, qu'il est difficile, voire impossible, d'isoler au sein de « l'informalité »
- En revanche, l'économie informelle ne comprend pas l'économie illégale/illicite, notion réservée à des activités de nature particulière : contrebandes, trafics..

Deux cas de figure selon les pays (4)

- Au total, pour les économies intermédiaires et développement, la typologie à retenir serait la suivante : économie informelle (y compris économie souterraine sous forme de travail au noir), économie illégale/illicite, économie souterraine concernant le secteur formel, en particulier les redressements d'activités au titre de fraude/évasion fiscales, y compris fraude TVA